Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260320-052026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mars 2026
N°05/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation et affichage
16/03/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
20/03/2026

Date de transmission en Préfecture :
20/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (15) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme BAJARD Natacha, M. BOILEAU Alexandre, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, Mme CHEDMAIL Elodie, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin, Mme GUÉRIN Flavie, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. SIMÉON Franck, Mme REGUEILLET Manuela

Mme REGUEILLET Manuela a été élue **SECRETAIRE**

N°05/2026
Election du maire
Institutions et vie politique - Élection exécutif (5.1)

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, sont comptabilisés :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 15 suffrages exprimés pour Evelyne SIMON-GLORY ;

Le conseil municipal, par :
- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Madame Evelyne SIMON-GLORY, maire de la commune de PLESDER ;

INSTALLE Madame Evelyne SIMON-GLORY en qualité de maire de la commune de PLESDER. ;

AUTORISE Madame Evelyne SIMON-GLORY à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le 20/03/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY